

Séance ordinaire du 8 septembre 2020

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 8 septembre 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-09-150

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances du mois d'août 2020

4.2 Appui – TECQ

4.3 Appui – Internet haute vitesse

4.4 Adoption – Règlement n°660-20 décrétant une dépense de 839 510,00 \$ et un emprunt de 564 668,00 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

4.5 Formation – Directrice générale

5 : FINANCES

5.1 Adoption des comptes

5.2 Mandat – Ministère des Finances du Québec pour le financement #17

6: SÉCURITÉ PUBLIQUE

7: TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Décompte progressif n°3 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1

7.2 Octroi – Contrat de déneigement du domaine Labrosse et de la montée Ouest

7.3 Octroi – Contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales

7.4 Octroi – Contrat de marquage des rues

8: HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Pompes pour l'usine de filtration

8.2 Octroi – Contrat de service professionnel pour le projet de remplacement de la conduite d'eau potable York ouest

9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'août 2020

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°661-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre

11: LOISIRS & CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’août 2020
- 11.2 Renouvellement – Adhésion à Loisir et Sport Lanaudière
- 11.3 Mandat – Responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire
- 11.4 Nomination – Comité des loisirs
- 11.5 Budget – Fête d’Halloween
- 12 : DIVERS**
- 13 : PERIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-151

Il est proposé par Sylvain Labranche, appuyé de François Bertrand et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 19 août 2020 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d’août 2020.

4.2 Appui – TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l’essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l’ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s’est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d’amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d’infrastructures tel un réseau d’aqueduc et d’égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu’elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU’ il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU’ il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d’ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU’ il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C’est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QU' Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QU' Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-152

Il est proposé par Anna Adam, appuyé de Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil appui Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QU' il soit transmis une copie de cette résolution à Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4.3 Appui – Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-153

Il est proposé par Anna Adam, appuyé de François Bérard et résolu :

QUE ce conseil demande à Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4.4 Adoption – Règlement n°660-20 décrétant une dépense de 839 510,00 \$ et un emprunt de 564 668,00 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 19 août 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement 660-20 a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance extraordinaire du 19 août 2020 et qu'une copie a été remise pour lecture aux membres du conseil municipal;

2020-09-154

Il est proposé par Claude Jean, appuyé de Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement 660-20 décrétant une dépense de 839 510,00 \$ et un emprunt de 564 668,00 \$ pour la réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 2, et ce, conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Formation – Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10.3 du contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-155

Il est proposé par Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de François Bertrand et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels* auprès de l'ADMQ au coût de 390,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2020-09-156

Il est proposé par Claude Jean, appuyé de François Bertrand et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 674 748,05 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'août 2020 représentant la somme de 38 569,24 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5.2 Mandat – Ministère des Finances du Québec pour le financement #17

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-157

Il est proposé par Anna Adam, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Décompte progressif n°3 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé le paiement du décompte progressif n°3;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-158

Il est proposé par Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de Sylvain Labanche et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°3 au montant de 35 969,02 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°845 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à l'entreprise Pavage JD Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.2 Octroi – Contrat de déneigement du domaine Labrosse et de la montée Ouest

2020-09-159

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil octroi le contrat de déneigement du domaine Labrosse et de la montée Ouest (du chemin Saint-Edmond jusqu'au 4711 montée Ouest) pour les années 2020-21, 2021-22 et 2022-23 à l'entreprise Fondation Michel et Émile Falker pour un montant de 22 500,00 \$ plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 7 500,00 \$ plus les taxes applicables en plus de l'épandage d'abrasif au coût unitaire de 250,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les versements, tel qu'indiqué au devis d'appel d'offres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Octroi – Contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales

ATTENDU QUE la municipalité est allée est appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour le déneigement des rues du village, du domaine

Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales pour les années 2020-21, 2021-22 et 2022-23;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu qu'une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-160

Il est proposé par Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de François Bérard et résolu :

QUE ce conseil octroi le contrat de déneigement des rues du village, du domaine Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales pour les années 2020-21, 2021-22 et 2022-23 à l'entreprise Ferme Viateur Laurendeau et Fils inc. pour le montant de 67 500,00 \$ plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 22 500,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les versements, tel qu'indiqué au devis d'appel d'offres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Octroi – Contrat de marquage des rues

ATTENDU QUE la municipalité est allée est appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour le marquage des rues de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu qu'une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-161

Il est proposé par Claude Jean, appuyé de Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil octroie le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée à Lignes M.D. (9139-4593 Québec Inc.) au montant forfaitaire de 10 607,25 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Pompes pour l'usine de filtration

2020-09-162

Il est proposé par Anna Adam, appuyé de François Bérard et résolu :

QUE le conseil entérine l'achat d'une pompe submersible pour l'usine de filtration telle que décrite à la soumission S-1454 des Entreprises B. Champagne Inc. au coût de 6 700.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Octroi – Contrat de service professionnels pour le projet de remplacement de la conduite d'eau potable York ouest

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de construction ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang York ainsi que la réfection de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant qui est en charge de l'appel d'offres nous recommande d'octroyer le contrat à la firme Parallèle 54 qui a présenté une soumission conforme pour répondre à l'appel d'offres n°19292 / MAMH 2027072 et qui a reçu le meilleur pointage final;

2020-09-163

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Jean, appuyé de Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat à la firme Parallèle 54 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de construction ainsi que la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang York ainsi que la réfection de voirie au montant de 94 739,40 \$ toutes taxes applicables incluses.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'août 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'août 2020.

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°661-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juillet 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 23 juin 2020;

ATTENDU QUE suite à une erreur cléricale, le projet de règlement 658-20 devient 661-20;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 8 juillet 2020 et aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 8 septembre 2020;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-164

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE le second projet de règlement 661-20 ayant comme titre « *Règlement n° 661-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'août 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'août 2020.

11.2 Renouvellement – Adhésion à Loisir et Sport Lanaudière

2020-09-165

Il est proposé par Sylvain Labranche appuyé de Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Lanaudière 2020-2021 dont le montant de la cotisation est de 100,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

11.3 Mandat – Responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

2020-09-166

Il est proposé par Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil mandate le responsable des loisirs, des événements et de la vie communautaire, monsieur Guyaume Bienvenue, pour prendre entente avec les fournisseurs relativement aux activités récréatives et événementielles qui relèvent de son service;

QUE le conseil mandate le responsable des loisirs, des événements et de la vie communautaire, monsieur Guyaume Bienvenue, pour traiter et gérer toutes les demandes inhérentes à l'utilisation, au prêt et à la location des infrastructures communautaires et de loisirs appartenant à la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

11.4 Nomination – Comité des loisirs

2020-09-167

Il est proposé par Sylvain Labranche, appuyé de François Bertrand et résolu :

QUE le conseil nomme la conseillère madame Anna Adam pour siéger sur le comité des loisirs.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

11.5 Budget – Fête d'Halloween

CONSIDÉRANT QUE la fête d'Halloween, telle qu'elle se déroulait, risque de ne pas avoir lieu compte tenu de la pandémie actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-168

Il est proposé par Anna Adam, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accorde un budget maximal de 2 200,00 \$ pour l'organisation d'un événement célébrant la journée d'Halloween, soit le 31 octobre prochain.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 30

Fin : 20 h 45

14. Levée de l'assemblée

2020-09-169

Il est proposé par François Bérard, appuyé de François Bertrand et résolu;

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 46.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Céline Bélanger :

- Le coût de l'Hydro-Québec est élevé, est-ce normal ?
- Le coût de Tersol n'est jamais avec le même montant, pourquoi ?
- Dans le Coup d'œil municipal, on demande la lecture du compteur. Quand recevrons-nous ce papier? Est-ce par la poste ?
- Considérant le peu de loisirs vs le responsable, va-t-il demeurer à 5 jours ?
- Remarque : pandémie vs personne âgée, la municipalité aurait dû faire plus MADA, quel est la responsabilité de la municipalité ?
- Skatepark : c'est laid, ça prend de la place... est-ce que vous avez pensé aux salles de bain ?
- Contrat : y a-t-il une garantie sur les travaux d'infrastructure ?
- Contrat de déneigement : pas d'abrasif au village.
- Ponceaux sur le chemin de la desserte A-40, est-ce à nous ?